



**Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du  
14 novembre 2022**

20h00-23h59 : Séance publique

Ordre du jour :

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2022**
- 2. Communications du bureau du Conseil municipal**
- 3. Communications du Conseil administratif**
  - 3.1 Communications
  - 3.2 Réponses aux suspens du Conseil municipal
- 4. Rapports des Commissions et des délégués**
  - 4.1 Rapport de la commission des Finances relatif au budget 2023
- 5. Projets de délibérations**
  - 5.1 Proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2023, au taux de centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter
  - 5.2 Ouverture d'un crédit de CHF 595'600.- destiné au versement de la contribution annuelle 2023 au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises
  - 5.3 Proposition du Conseil administratif relative à la fixation du montant minimum de la Taxe professionnelle communale pour l'année 2023
  - 5.4 Proposition du Conseil administratif relative au dégrèvement de la Taxe professionnelle communale pour l'année 2023
  - 5.5 Proposition du Conseil administratif relative aux indemnités allouées en 2023 aux conseillers administratifs et conseillers municipaux
  - 5.6 Transfert du bâtiment du Château-Pictet, sis au chemin Auguste-Vilbert 14, du patrimoine administratif au patrimoine financier
- 6. Propositions du Conseil administratif**
- 7. Route des Nations et grands travaux**
- 8. Motions**
- 9. Résolutions : néant**
- 10. Questions des Conseillers municipaux**
- 11. Propositions des Conseillers municipaux**
- 12. Communications et divers**
  - 12.1 Agenda
  - 12.2 Autres communications / Remarques

Sont présents :

Mmes et MM. Pascale ANDRIS BEAUBRUN (VERTS) – Claude BAECHLER, Vice-président (GAG) – Francisco BRADLEY (VERTS) – Alessia CAVALIERI (PDC) – Celtia CONCHA (VERTS) – Jean-Claude CUDRE (PLR) – Carla EDELENBOS (SOC) – Cruz Melchor EYA NCHAMA (SOC) – Peta GIROD, Présidente (PDC) – Patrick HULLIGER (INDÉPENDANT) – Francine MAMIN-TISSOT (PDC) – Eliane MICHAUD ANSERMET (INDÉPENDANTE) – Corinne MONNIER (GAG) – Claudine PERROTIN DURET (PLR) – Eric PORTIER (GAG) – Antonio PRIETO (VERTS) – Angelica PRUNCU CUTILE (VERTS) – Carla RUTA (SOC) – Yann SIMETH, Secrétaire (SOC) – Carlos SINTADO (VERTS) – Matthieu STEINER (PLR) – Valérie TISSOT-BUCHOUX (PLR) – Damian VEIGA LÖFFEL (VERTS) – Valérie VONLANTHEN (VERTS)

Assistent à la séance :

Mme Sandra PORTIER, Maire  
 M. Laurent JIMAJA, Conseiller administratif  
 M. Michel POMATTO, Conseiller administratif  
 Mme Laura ANDRES, Procès-verbaliste

Sont excusés :

M. Gérard BISE (VERTS)  
 M. Saïd BOUCHARB (INDÉPENDANT)  
 M. Raymond CHABRY (PLR)

-----

La Présidente ouvre la séance à 20h01 et salue la présence des membres du Conseil municipal, du Conseil administratif, ainsi que les nombreuses personnes du public. Elle annonce avec regret le décès de la citoyenne la plus âgée du Grand-Saconnex, Mme Denise Gardet, mère de M. Pierre Gardet, et fait observer une minute de silence en sa mémoire.

**1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2022**

**Le procès-verbal est approuvé par 21 oui, 0 non, 2 abstentions.**

**2. Communications du bureau du Conseil municipal**

Représentations :

- Concert « Voyage musical en Andalousie »
- Fête d'Halloween à la Ferme Pommier
- Marché de la création
- Marché authentique de Saconnay
- Vernissage de l'exposition sur le Jardin des Nations à la Maison des projets
- Kermesse de l'Eglise d'Ecosse

### Courriers

M. BAECHLER donne lecture du courrier de Mme SAFARTIS (*annexe 1*).

La Présidente ouvre la discussion pour le traitement de ce courrier. M. PORTIER propose de le renvoyer au groupe de travail PDCom. Mme MICHAUD ANSERMET pense qu'il serait bien que la commission ATM s'en occupe également dans une commission conjointe.

Il n'y a pas d'oppositions, la proposition est donc acceptée.

M. SIMETH donne lecture de la lettre de Mme MUGNY (*annexe 2*).

Mme MAMIN-TISSOT attire l'attention sur le fait que ce courrier n'est pas adressé au Conseil municipal mais au Conseil administratif, il aurait donc fallu ne pas le lire et le renvoyer au CA sans commentaire.

M. CUDRE est étonné de cette lettre car il n'y est même pas mentionné le fait qu'elle aurait été envoyée en copie au Conseil municipal.

La Présidente explique l'avoir reçue personnellement.

Mme MICHAUD ANSERMET demande si elle ne l'a pas reçue à titre privé plutôt qu'en tant que présidente. Celle-ci répond que c'est bien en tant que Présidente qu'elle a reçu ce courrier.

M. EYA NCHAMA déclare que, d'après le règlement et le protocole, la lettre ayant été envoyée au Conseil administratif, elle ne concerne pas le Conseil municipal.

Mme GIROD tient toutefois à lire le courrier de M. DURET.

Mme EDELENBOS estime que sa lecture n'est pas indiquée, la lettre n'ayant pas non plus été adressée au CM.

M. PORTIER propose une motion d'ordre afin de suspendre la séance quelques minutes et permettre ainsi au bureau de prendre une décision. Il n'y a pas d'opposition.

*La Présidente suspend la séance de 20h20 à 20h24.*

La Présidente annonce que, malgré le fait qu'une copie de la lettre lui a été adressée en tant que Présidente, malgré le fait qu'elle ait été signée par M. DURET et notée « copie à la Présidente du Conseil municipal », malgré l'importance de ce courrier, le bureau a décidé de ne pas donner lecture de la troisième lettre et clôt la discussion à ce sujet.

## **3. Communications du Conseil administratif**

### **3.1 Communications**

#### Communications de Mme PORTIER

Mme PORTIER a le plaisir d'annoncer que le Grand-Saconnex a reçu une fois de plus le premier prix du concours intercommunal des communes fleuries. Cette nouvelle est reçue sous les applaudissements de l'assemblée. Par ailleurs elle annonce les mesures discutées au sein de l'ACG concernant le plan d'action cantonal en matière d'économies d'énergie. L'ACG préconise l'extinction de l'éclairage nocturne des rues, chemins et routes en tenant compte des aspects techniques, des spécificités locales et des transports publics. De même pour les parcs, aires de jeux et l'extérieur des bâtiments, les éclairages seront adaptés ou éteints. Une étude est en cours et un retour sera fait en commission par son collègue M.

JIMAJA. Elle précise que le CA suit de près le plan « Ombre et lumière » du Canton, car ils sont contre le fait d'éteindre à certains endroits, estimant cela trop dangereux. De plus, l'éclairage de Noël sera réduit pour les Fêtes : la place de Carantec et un espace devant la Migros du Pommier seront illuminés et décorés. Les décorations seront réduites au minimum, mais elle espère qu'elles seront belles tout de même, et le sapin déjà planté à la place Carantec sera décoré.

#### Communications de M. POMATTO

M. POMATTO annonce qu'un accord a été trouvé avec toutes les communes du canton par rapport aux patinoires saisonnières, qui accueillent chaque année 17'000 visiteurs. En effet, les patinoires de Sous-Moulin et des Verney ne pouvant absorber tous les élèves, les communes ont décidé de maintenir l'ouverture des patinoires mais d'en réduire la durée. La patinoire du Grand-Saconnex sera donc ouverte de fin novembre à début janvier, et pour optimiser ce temps elle sera ouverte tous les jours de la semaine. Par ailleurs une demande a été déposée pour construire un vestiaire féminin supplémentaire au vu de l'augmentation des besoins sur la commune. Finalement la commission des Equipements publics se réunira bientôt pour boucler les comptes de 3 crédits d'investissements, et également pour discuter du cloisonnement des espaces ouverts du Pommier afin d'absorber des classes et demi-classes.

#### Communications de M. JIMAJA

M. JIMAJA tient à rappeler que, bien que certaines critiques soient admissibles dans le débat politique, nous nous devons d'être courtois les uns vis-à-vis des autres, afin d'encourager les jeunes à s'engager et à assurer la relève. Il aimerait s'exprimer en tant que Conseiller administratif mais également en tant que personne qui a été mise en cause par certains propos tenus, qui sont faux. Compte tenu de ces propos mensongers, le Conseil administratif se basera sur l'article 8D du Règlement d'application de la loi sur l'exercice des droits politiques (REDP) pour publier un avis rectificatif. On travaillera d'arrache-pied sur un certain nombre d'affirmation et d'allégations pour qu'elles soient corrigées. Certes le Conseil administratif n'a pas le droit de prendre position officiellement, mais il se doit de restituer la vérité face à des affirmations fausses.

M. JIMAJA communique ensuite quelques informations : il a pris contact avec le Canton concernant les serres de Mont-Riant et a rencontré M. DAL BUSCO le 1<sup>er</sup> novembre. Il a attiré l'attention du Conseiller d'Etat sur l'état des serres, qui continue à se dégrader, mais l'Etat n'a pas encore pris position à ce sujet. Ensuite il donne des explications sur la démarche « Grand Genève en transition ». Il s'agit d'une démarche organisée dans toute l'agglomération transfrontalière du Grand Genève, visant à associer le plus grand nombre de personnes et d'organisations possibles au défi de la transition écologique. Elle alimentera le travail de planification de la vision territoriale transfrontalière et participera à la construction du Grand Genève de demain. Cette démarche est pilotée par le Canton. Dans ce cadre, un certain nombre d'ateliers citoyens sont organisés en soirée et sur inscription : le 22 novembre (Bonneville), le 23 novembre (Divonne-les-Bains, Genève, Espace Genève en Transition, Nyon), le 28 novembre (Bernex, Carouge) et le 29 novembre (Annemasse, le Grand-Saconnex, Saint-Julien-en-Genevois). Les informations et les inscriptions se trouvent sur [www.grand-geneve-en-transition.org/participation-citoyenne](http://www.grand-geneve-en-transition.org/participation-citoyenne)

M. JIMAJA donne ensuite des nouvelles du Nano-Hub et automate à colis connecté, installé en septembre dernier à la place Carantec. Pour rappel il s'agit d'un projet cantonal financé par la Confédération et dont le Grand-Saconnex est partenaire. Il vise à mener une étude sur les nouvelles pratiques de livraison à vélo-cargo pour décarboner les livraisons et désengorger le centre des villes. Trois livraisons par semaine en moyenne ont lieu depuis celui du Grand-Saconnex. Un monitoring mené par le Canton souhaite quantifier durant

une année le nombre de CO2 épargné ainsi que la pertinence et l'utilité de cette démarche novatrice. D'autre part, le Canton souhaite mener à travers des micro-trottoirs un sondage auprès des passants afin d'évaluer l'impact social de ces nano-hub. Dans ce cadre, des étudiants seront présents durant 4 jours (15, 21, 30 novembre et 4 décembre) afin de récolter l'avis des passants sur le parking de la place Carantec. M. JIMAJA ajoute que la commune a été approchée afin d'être partenaire d'un autre projet d'optimisation de la livraison de marchandise urbaine avec le Canton. Ce projet vise à installer un automate à colis dans certains quartiers du canton. Le CA reviendra auprès du CM dès que ce projet se sera développé.

M. JIMAJA informe qu'un courrier de Mme JOBIN-SANGLARD est parvenu à l'administration, demandant qu'un giratoire au croisement Terroux-Corbillettes soit réalisé, ainsi que la mise en place d'une limitation à 40 km/h sur le chemin des Corbillettes. Cette demande a été relayée au Canton, dont la réponse sera transmise en temps utile.

### **3.2 Réponses aux suspens du Conseil municipal**

La Présidente rappelle que les réponses aux questions et propositions de la séance du 17 octobre 2022 se trouvent à disposition sur CMNet et sont également à disposition en copie papier dans la salle (*annexes 3 et 4*).

## **4. Rapports des Commissions et des délégués**

### **4.1 Rapport de la commission des Finances relatif au budget 2023**

M. SIMETH donne lecture de son rapport.

La Présidente ouvre la discussion.

M. EYA NCHAMA félicite M. SIMETH, de même que la commission des Finances pour leur travail.

Mme MICHAUD ANSERMET relève une petite erreur sur la date du rapport.

M. CUDRE déclare que la commission a bien travaillé, qu'il y a eu beaucoup de discussions pendant les séances jusqu'à trouver un compromis sur lequel tous étaient d'accord. Il n'y a pas d'augmentation de poste prévu pour 2023, ni d'augmentation d'impôt ; le centime additionnel restera donc à 44.

M. BRADLEY confirme qu'il y a eu de longues discussions, des moments de désaccord, mais qu'il faut relever que les commissions techniques avaient déjà effectué un travail considérable en amont. Il remercie également MM. MASCALI, GÖNCZY et POMATTO, qui ont répondu aux nombreuses questions.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente met le rapport au vote. **Celui-ci est approuvé par 23 oui, soit à l'unanimité des membres présents.**

## **5. Délibérations**

Avant d'aborder les délibérations individuellement, la Présidente propose de faire voter leur entrée en matière de manière groupée. Il n'y a pas d'objection.

**La Présidente met aux voix l'entrée en matière des délibérations 5.1 à 5.6. Celle-ci est acceptée par 23 oui, soit à l'unanimité des membres présents.**

**5.1 Proposition du Conseil administratif relative au budget de fonctionnement annuel 2023, au taux de centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter**

M. POMATTO présente le budget 2023 (*annexe 5*). (p.2) Il rappelle que les comptes 2021 avaient présenté un boni relativement important, ce qui avait permis de faire des amortissements complémentaires de 3 millions. (p.3) Il note que le budget a visé une réduction de 5% sur toutes les lignes possibles, et pris en compte une surélévation des recettes fiscales correspondant à la moyenne générale des recettes observées au moment des comptes. Il confirme également qu'il n'y aura pas d'augmentation de postes pour 2023, bien qu'il y en ait eu en 2021 et 2022. Dans le budget courant on a été obligé de faire certaines économies car les charges financières venant de l'Etat ont passablement augmenté, notamment dans les domaines de la petite enfance et du parascolaire (GIAP), avec une augmentation des salaires, du temps de travail et du nombre d'enfants. La création du groupement SIS pour les pompiers a également augmenté les charges, de même qu'une augmentation des charges liées au SIACG. Par ailleurs les charges de transfert récurrentes augmentent chaque année. Il explique que le résultat financier est relativement stable. Le budget 2023 comprend un déficit, mais c'était également le cas en 2021 et les comptes avaient été bouclés avec un boni ; il note par ailleurs que la commune disposait encore de 4 millions au début du mois de novembre pour tenir jusqu'à la fin de l'année, donc les charges sont maîtrisées. (p.4) Il rappelle qu'une commune présentant un budget déficitaire doit faire un plan de remise à l'équilibre sur 4 ans, mais que pour les communes présentant des comptes positifs, cette remise à l'équilibre peut être prolongée d'une année. L'année 2021 ayant été positive, cela repousse l'échéance à 2026 pour un retour à l'équilibre. Comme mentionné par M. CUDRE tantôt, il a été décidé de ne pas augmenter le taux d'imposition, au vu des comptes sains et maîtrisés, et devant l'absence d'augmentation de postes. (p.5) Pour ce qui est du plan des investissements, en 2023 il y a entre autres des sommes prévues pour le projet de la Place Carantec, l'étude autour du centre sportif du Blanché, la crèche COE, les Serres de Mont-Riant et le TNGS. Y ont été intégrés les sommes des études et les amortissements liés aux crédits d'investissements, mais il rappelle que si ceux-ci ne sont pas votés en 2023 ou refusés par le Conseil municipal, ces sommes ne seront pas forcément dépensées. Il présente ensuite l'ensemble des investissements prévus jusqu'en 2028.

La parole n'étant plus demandée, M. SIMETH donne lecture de la délibération et la Présidente procède au vote :

*sur proposition du Conseil administratif*

*le Conseil municipal*

*décide*

*par 21 oui, 0 non, 2 abstentions,*

1. *D'approuver le budget de fonctionnement 2023 pour un montant de CHF 46'176'076.- aux charges et de CHF 45'107'612.- aux revenus, l'excédent de charges total présumé s'élevant à CHF 1'068'464.-.*

*Cet excédent de charges total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF -1'068'464.- et résultat extraordinaire de CHF 0.-.*

2. *De fixer le taux des centimes additionnels pour 2023 à 44 centimes.*
3. *De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2023 à 100 centimes.*
4. *D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2023 jusqu'à concurrence de CHF 5'528'936.-, pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.*
5. *D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2023 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.*

**5.2 Ouverture d'un crédit de CHF 595'600.- destiné au versement de la contribution annuelle 2023 au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises**

La parole n'étant pas demandée, M. BAECHLER donne lecture de la délibération et la Présidente procède au vote :

*sur proposition du Conseil administratif,*

***le Conseil municipal***

*décide*

*par 23 oui, soit à l'unanimité des membres présents,*

1. *D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 595'600.- pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.*
2. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").*
3. *D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2024.*
4. *D'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.*

**5.3 Proposition du Conseil administratif relative à la fixation du montant minimum de la Taxe professionnelle communale pour l'année 2023**

La parole n'étant pas demandée, M. SIMETH donne lecture de la délibération et la Présidente procède au vote :

*sur proposition du Conseil administratif,*

***le Conseil municipal***

*décide*

*par 21 oui, 2 non, 0 abstention,*

1. *de fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2023 à CHF 30.-.*

**5.4 Proposition du Conseil administratif relative au dégrèvement de la Taxe professionnelle communale pour l'année 2023**

La parole n'étant pas demandée, M. BAECHLER donne lecture de la délibération et la Présidente procède au vote :

*sur proposition du Conseil administratif,*

***le Conseil municipal  
décide***

***par 23 oui, soit à l'unanimité des membres présents,***

1. *de fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2023 à 0 %.*

**5.5 Proposition du Conseil administratif relative aux indemnités allouées en 2023 aux conseillers administratifs et conseillers municipaux**

La parole n'étant pas demandée, M. SIMETH donne lecture de la délibération et la Présidente procède au vote :

*sur proposition du Conseil administratif,*

***le Conseil municipal  
décide***

***par 23 oui, soit à l'unanimité des membres présents,***

1. *de fixer les indemnités allouées à chaque Conseiller administratif à CHF 96'000.-, soit CHF 288'000.- au total ;*
2. *de fixer les indemnités allouées pour les séances du Conseil municipal à CHF 160.-, soit CHF 100'000.- au total ;*
3. *de porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2023 suivantes :*

<i>0120.000.300</i>	<i>Indemnités aux Conseillers administratifs</i>
<i>0110.000.300</i>	<i>Indemnités aux Conseillers municipaux.</i>



**5.6 Transfert du bâtiment du Château-Pictet, sis au chemin Auguste-Vilbert 14, du patrimoine administratif au patrimoine financier**

M. POMATTO explique que les bâtiments du patrimoine administratif sont généralement ceux que la commune utilise pour ses activités, tandis que ceux du patrimoine financier sont ceux qui sont loués. Le Château Pictet a toujours été loué et n'a jamais été utilisé pour les activités de la commune, d'où cette proposition de changement.

La parole n'étant plus demandée, M. SIMETH donne lecture de la délibération et la Présidente procède au vote :

*sur proposition du Conseil administratif,*

*LE CONSEIL MUNICIPAL  
décide*

***par 23 oui, soit à l'unanimité des membres présents,***

- 1. de transférer du patrimoine administratif au patrimoine financier, en transitant par le compte des investissements, le montant de CHF 0.-, représentant la valeur comptable du bâtiment Château Pictet.*

*Pause de 21h20 à 21h32.*

**6. Propositions du Conseil administratif**

M. JIMAJA informe le Conseil municipal que le Conseil administratif propose la date du mardi 13 juin pour faire une Toutes commissions réunies sur l'avancement du projet du TNGS.

M. POMATTO annonce la tenue d'une séance conjointe des commissions Culture, sports, loisirs et Finances le 15 novembre autour du projet du musée de la BD. Des séances de commission Equipements publics se tiendront les 28 et 29 novembre, la première portant sur la suppression des interclasses de l'Ecole du Pommier et la seconde dédiée au bouclage des crédits du parking du CVHS, de la Ferme Pommier et de la mise aux normes de la salle du Pommier.

**7. Route des Nations et grands travaux****Route des Nations et JAG**

M. JIMAJA annonce que, globalement, les travaux de génie civil arrivent à leur terme, que les enrobés seront posés l'année prochaine et que le carrefour Appia sera mis en service durant le 1<sup>er</sup> semestre 2023. L'année 2023 sera donc consacrée à la pose du GeniLac dans le tunnel et à la fin des travaux d'équipements électromécaniques.

Au niveau de la JAG, le Passage supérieur (PS) du Grand-Saconnex et le PS de Colovrex définitif sont terminés, hormis la reprise de la couche de roulement qui sera effectuée d'ici au 31 août 2023. La réparation du collecteur communal est terminée, et le remblayage de la fouille est en cours, ainsi que la mise en place d'un chemisage. Le carrefour Jura est mis en service dans sa configuration définitive, il ne reste que la pose du tapis, qui aura lieu de nuit en 2023. La pose des enrobés du centre de l'autoroute a lieu entre les 9 et 16 novembre 2022, et la finalisation de divers travaux se fera jusqu'au 16 décembre, puis la reprise de

ceux-ci se fera à la mi-février 2023. La pose des tapis sur le giratoire Nord et la route de Ferney se fera de nuit au printemps 2023. M. JIMAJA rappelle que toutes les informations concernant le chantier sont régulièrement mises à jour sur le site <https://a1-jag.ofrou.ch>, avec divers onglets permettant de consulter les informations.

#### TNGS

M. JIMAJA aborde la thématique des planches d'essai et des revêtements de sol dans le cadre du projet tram et de la végétalisation de la plateforme du tram, et note que des informations seront transmises de manière détaillée lors de la TCR du lundi 21 novembre prochain. Une présentation des planches d'essai et du planning intentionnel de celles-ci sera donnée à cette occasion.

### **8. Motions**

Il n'y a pas de propositions de motions orales.

### **9. Résolutions : néant**

### **10. Questions des Conseillers municipaux**

Mme PERROTIN DURET note que l'agora civique de la place des Nations a été mentionnée plusieurs fois, et elle aimerait savoir si un accès a été aménagé pour les personnes à mobilité réduite (PMR) car sur les images montrées il lui semblait compliqué d'aborder les gradins. Par ailleurs elle demande quand doit se réunir le groupe de travail dont fait partie Mme CONCHA, afin d'entendre les architectes du futur musée de la BD.

Mme PRUNCU CUTILE a remarqué avec regret que plusieurs rues restent allumées inutilement jusqu'à 9h30 du matin alors que l'on parle beaucoup d'économies d'énergie.

Mme MICHAUD ANSERMET a vu que les APM de Meyrin ont le droit depuis un mois de verbaliser les excès de vitesse, et elle demande si le Grand-Saconnex va les imiter. Par ailleurs elle aimerait savoir quels tronçons routiers seront mis à 30 km/h la nuit et 40 km/h le jour au Grand-Saconnex. Ensuite, pendant les travaux sur le budget, M. POMATTO a parlé du projet de loi sur le sans-abrisme pour lequel il faut prévoir CHF 340'000.- annuellement, et elle aimerait savoir si ce montant a été planifié au budget 2023. Concernant le TNGS, elle est surprise que le débat annoncé n'ait finalement pas eu lieu et trouve regrettable que certains aient refusé d'y participer. Elle remarque que le Grand-Saconnex est la seule commune à faire une votation le 27 novembre, et elle demande combien cela va coûter à la commune, en sachant que quel que soit le résultat, le tram se fera quand même.

M. STEINER rappelle que l'usage du langage épïcène au sein de l'administration a été mentionné lors de la dernière séance, or le courrier d'invitation au repas des Aînés était encore rédigé avec des points médians, ce qui l'étonne. Par ailleurs il aimerait rebondir sur les propos de M. JIMAJA au sujet du bilan du « hub » de livraison. Il demande si le bilan prendra en compte également les énergies grises nécessaires au fonctionnement du hub, c'est-à-dire la fabrication des vélos, la construction et l'élimination des containers, l'électricité nécessaire pour faire fonctionner l'infrastructure, etc.

M. VEIGA LÖFFEL parle d'un événement organisé récemment par Building Bridges, parlant de finances durables, et il aimerait connaître l'impact des investissements de la commune en termes de durabilité, notamment les fonds de pension des employés communaux, et comment la commune peut faire bouger ses investissements vers davantage de durabilité.

Mme EDELENBOS demande si le CA a des nouvelles concernant le projet de PDCom, notamment quand il pourrait être publié pour que le public en prenne connaissance et puisse participer.

M. PORTIER parle du carrefour de la route de Colovrex, qui a été modifié dans le cadre des mesures d'accompagnement de l'ouverture du tunnel des Nations. Actuellement le feu est actif alors que le tunnel n'est pas encore ouvert, ce qui ne sert à rien et crée des bouchons. Il demande donc s'il est possible de désactiver ce feu en attendant l'ouverture du tunnel.

M. BAECHLER aimerait avoir un bilan de la Maison des projets ; en effet, il y est allé 2 fois un samedi matin, à l'heure d'ouverture puis 30 minutes plus tard, et elle était toujours fermée. D'une manière générale il n'a pas l'impression que beaucoup de monde y va. D'autre part l'article du GSI sur l'après-midi de la mobilité douce mentionnait la plantation d'un bouleau rouge de Chine et il demande l'emplacement précis de celui-ci. Il remarque par ailleurs que l'article mentionnant le nouveau poste de responsable de la promotion économique ne mentionnait justement pas la promotion économique comme objectif principal, ce qu'il trouve regrettable.

Mme PERROTIN DURET a lu un article de la Tribune de Genève sur le fait que les vélos électriques roulent souvent encore sans lumière, malgré le fait que cela est obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> avril 2022. Elle demande si les APM de la commune sont attentifs à ce fait, pour éviter des accidents.

M. PORTIER relaie le fait que les riverains du chemin des Corbillettes se sont plaint des bouches d'égout qui bougent bruyamment avec le trafic.

Mme PORTIER indique que le bouleau rouge de Chine a été planté derrière le poste de police municipale.

M. JIMAJA demande à Mme MICHAUD ANSERMET de repréciser sa question. Mme MICHAUD ANSERMET répond que le débat avait été annoncé et elle trouve regrettable que la partie référendaire n'ait pas accepté de se présenter au débat, et elle s'en trouve étonnée.

M. JIMAJA explique que, dans le cadre de la votation, le CA a le droit d'organiser un débat contradictoire avec des référendaires. Une salle a donc été réservée, et le CA a écrit aux référendaires pour leur faire la proposition et également leur laisser le choix du modérateur du débat. Le délai de réponse était fixé au 27 octobre, date à laquelle les référendaires ont notifié le CA que le débat serait biaisé et que, par conséquent, ils n'y participeraient pas, et qu'ils étaient surpris de la décision d'organiser le débat et de l'annoncer. Ne souhaitant pas faire de débat unilatéral, le Conseil administratif a donc annulé cet événement. En ce qui concerne les zones à 30 km/h, il a déjà répondu à cette question la dernière fois et le document y relatif a été mis sur CMNet. Il s'agit des chemins/routes suivants : chemin Edouard-Sarasin, chemin Terroux, route de Colovrex et chemin du Pommier. M. JIMAJA remercie ensuite Mme PRUNCU CUTILE d'avoir relayé le problème des éclairages publics, en principe réglé par les SIG, et il va attirer leur attention là-dessus. Pour ce qui est de l'accessibilité de l'agora civique pour les PMR, celle-ci est du ressort du Canton mais il relaira la préoccupation de Mme PERROTIN DURET.

M. POMATTO ajoute que le groupe de travail du musée de la bande dessinée se réunira le 28 novembre pour lire les dossiers et sélectionner les architectes. Par rapport au sans-abrisme, il répond que cela n'a pas été inclus dans le budget dans la mesure où la loi n'a pas encore été votée. Ensuite il explique qu'un cours sur le langage épïcène et l'écriture inclusive a été donné à tous les chefs de service et que le document y relatif de l'Université de Genève a été distribué à l'administration. Il ajoute que d'après ce document il est possible d'utiliser les formes neutres dans la mesure du possible, mais également les tirets

si nécessaires. Dans l'exemple donné, il est possible que quelqu'un ait oublié de les utiliser à la place du point médian. Concernant le coût du référendum, celui-ci sera présenté après le 27 novembre, et ce n'est pas un élément à lancer dans le débat actuellement.

M. JIMAJA dit que le problème des nuisances sonores au chemin des Corbillettes est connu et qu'une solution est en cours de recherche. Il précise par ailleurs que tout ce qui est lié au référendum (impression, publication, distribution) sera à charge de la commune et se montera certainement à plus de CHF 50'000.-. Enfin, pour l'énergie grise consommée par les hubs, il assure M. STEINER que cette préoccupation sera relayée aux promoteurs responsables du projet.

## **11. Propositions des Conseillers municipaux**

M. EYA NCHAMA propose d'organiser à nouveau une visite de la route des Nations avant son ouverture au public. Ensuite, dans le cadre des économies d'énergie, il aimerait que le chemin piétonnier des Préjins permettant de rejoindre l'aéroport reste tout de même allumé de nuit pour des questions de sécurité.

Mme PRUNCU CUTILE propose que la commune plante un arbre dans un parc de la commune en mémoire des personnes décédées du COVID. De plus elle trouverait bien d'annoncer la victoire du Grand-Saconnex au concours des communes fleuries dans le GSI, car beaucoup de citoyens ne remarquent pas les efforts du Grand-Saconnex pour verdir la commune.

Mme CONCHA demande combien il existe de WC publics sur la commune, car certaines familles ne savent pas où aller durant l'été. Elle suggère de mieux communiquer leur emplacement, par exemple en l'ajoutant sur Google ou dans le GSI. S'il n'y en a pas assez, on pourrait peut-être compléter l'offre avec des WC mobiles (ex : toilettes sèches) durant la belle saison.

M. POMATTO donne la liste des toilettes publiques : dans le parc du Jonc, dans le parc Sarasin, à la Ferme Sarasin, à la Place Carantec, à la Mairie, au stade du Blanché, dans le parc du Château et à la promenade Rivoire.

M. JIMAJA rappelle qu'il y a déjà eu deux visites des chantiers, et qu'une visite sera certainement organisée pour les riverains avant l'ouverture de la route. Il avait également été mentionné suite à ces visites qu'une journée portes ouvertes pourrait être organisée. Il remarque qu'en traversant la JAG on peut bien constater qu'on se trouve à un jet de pierre de l'OMS, et du côté d'APPIA on peut observer les travaux de finition. En ce qui concerne le chemin d'accès à l'aéroport, il va alerter les services concernés car effectivement les personnes se rendant là-bas sont rassurées par cet éclairage.

M. PORTIER se rappelle que le SIG avait proposé un éclairage intelligent, s'éteignant et s'allumant au fur et à mesure que les gens progressent sur le chemin.

M. JIMAJA le confirme, et ajoute que la commune est toujours en attente du plan lumière commandé par la commission aux SIG ; ce plan sera présenté dès qu'il aura été livré.

Mme PERROTIN DURET propose qui a fait débat tout à l'heure soit finalement lue puisque certaines informations demandées, notamment par Mme MICHAUD ANSERMET, s'y trouvent.

La Présidente rappelle que cette lettre est disponible sur CMNet depuis le 4 novembre.

Mme MAMIN-TISSOT a vu qu'une séance d'information sur le projet Morillon Parc se tiendra le 16 novembre à la salle des Délices, or cet événement ne figure pas sur l'agenda de la commune. Elle aimerait être sûre qu'il a bien lieu.

M. JIMAJA confirme la tenue de cette séance, qui n'est pas organisée par la commune mais par les promoteurs. Chacun et chacune est libre d'y aller, mais il n'y a pas d'engagement de la commune dans cette séance – la deuxième sur ce sujet.

Mme MAMIN-TISSOT est étonnée de voir que le flyer qui circule à ce sujet porte les armoiries du Grand-Saconnex. Cela est problématique si la commune n'a pas donné son accord.

M. JIMAJA précise que le programme a été proposé par le représentant du propriétaire, et que lui-même a été invité à introduire la séance – d'où la présence des armoiries.

## **12. Communications et divers**

### **12.1 Agenda**

Mme EDELENBOS annonce que la paroisse protestante et la paroisse catholique romaine organisent le spectacle « Une tête de nuage » vendredi 18 novembre aux Délices. La fille de M. SINTADO y joue.

Mme MONNIER annonce la tenue du 40<sup>e</sup> et dernier salon de la bougie du 18 au 27 novembre à la ferme Sarasin. Il n'y en aura pas d'autres par manque de bénévoles.

M. CUDRE signale le concert de la Sirène le 20 novembre à la salle des Délices.

La Présidente insiste sur le fait que les Conseillers municipaux se doivent d'être présents à ces manifestations communales, notamment le dernier salon de la bougie. Par ailleurs elle annonce que le prochain Marché authentique de Saconnay se tiendra sur 3 jours à la Ferme Sarasin, du 2 au 4 décembre, avec des animations données par des organisations internationales et des organismes caritatifs et culturels.

### **12.2 Autres communications / Remarques**

M. EYA NCHAMA rappelle qu'il s'agit de la dernière séance avant la tenue du référendum. Pour mémoire, le 15 novembre 2021, le Conseil municipal a voté pour une délibération à ce sujet par 21 oui, 2 non et 2 abstentions. Il aimerait que tous les groupes se souviennent bien de ce vote.

*La parole n'étant plus demandée, la Présidente lève la séance publique à 22h16.*

Le Secrétaire  
Yann Simeth

La Présidente  
Peta Girod